



# Toulouse + belle

avec la mise en valeur  
du patrimoine et  
l'embellissement de Toulouse.



Aimer Vivre à Toulouse  
MAIRIE DE  TOULOUSE

## LES MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES AU RAVALEMENT DE FACADE

18 Octobre 2023

Direction du Patrimoine  
Service RAVALEMENT

Sylvie HOCHART

# Quels immeubles sont concernés ?

## Campagnes de ravalements obligatoires

Dispositif sur 5 ans (6 ans COVID)

- Campagne n°7 : 2016 – Déc 2021
- Campagne n°8 : 2017 – Août 2023
- Campagne n°9 : 2018 – Déc 2024
- Campagne n°10 : 2019 – Déc 2025
- Campagne n°11 : 2022 – Déc 2026

## Campagne incitative de Ravalement

Dispositif sur 4 ans : 2021 – 2024  
Limité au Site Patrimonial Remarquable



# LES TRAVAUX DE RAVALEMENT

## UN PROJET D'ENSEMBLE

## EN CINQ ETAPES

avant



après



À l'avant toit

du sol

### 5. AMELIORER

Supprimer les altérations survenues dans le temps. Amener la façade dans un tout cohérent par la mise en couleur et l'homogénéité des éléments.

### 4. PROTEGER

Pérenniser l'ouvrage par des protections adaptées : Enduit, badigeon, peinture, lasure, éléments de zinguerie

### 3. REPARER

Restaurer ou remplacer les matériaux dégradés  
Maçonnerie, menuiseries, ferronneries

### 2. NETTOYER ET DECAPER

Nettoyer en respectant la nature des matériaux présents.

### 1. DIAGNOSTIQUER

Etudier la paroi et indiquer les pathologies  
Localiser les éléments dégradés  
Rechercher les causes des dégradations : eaux, pollution..

# Les principales nouveautés

**LA SECURITE AVANT TOUT** : conditionner la subvention à la production d'un rapport d'inspection visuelle des parties communes, attestant qu'aucun danger n'a été constaté. Ce rapport, qui doit être remis avant le démarrage des travaux de ravalement, est subventionné jusqu'à 50% de la facture acquittée dans la limite de 1000 €TTC

**REGLES DE L'ART** : conditionner la subvention à des exigences supplémentaires de qualifications des artisans maçons en charge des travaux de ravalement ( **QUALIBAT** ou équivalent) pour les immeubles dont la construction est antérieure à 1945. Il s'agit de s'assurer que les travaux sont réalisés dans les règles de l'art

QUALIBAT restauration du patrimoine 2181, 2182, 2183

QUALIBAT restauration des monuments historiques 2192, 2193, 2194

**PROTECTION ET VERIFICATIONS** : exiger la pose d'un échafaudage ou tout équipement de protection collective pour les travaux qui nécessitent des interventions sur les étages d'un immeuble

UN NOUVEAU FORMULAIRE DEPUIS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023.

# Les principales nouveautés

**NE PAS BLOQUER** : financer les travaux de ravalement partiels sous conditions, notamment quand ils sont réalisés uniquement aux étages car le projet de ravalement d'ensemble est bloqué par une procédure judiciaire à l'encontre du représentant ( propriétaire/locataire ) d'un rez-de-chaussée commercial ; Il s'agit ne pas pénaliser financièrement les propriétaires qui ont réalisé leur obligation de ravalement.

**SUIVI DES SYNDICS** : demander un renvoi des pièces constitutives du dossier de subvention dans un délai, les relances pourront se clôturer par une instruction du dossier en l'état ou une clôture de dossier.

**SIMPLIFIER LES ENVOIS DE JUSTIFICATIFS POUR LES PERSONNES MORALES** : pas d'envoi avant travaux

**PRECISION DES TAUX APPLICABLES** : date de DP / DAACT

**AU DELA DE 2 FACTURES** : UN RECAPITULATIF DES FACTURES SERA ATTENDU

# Rappel et conseils

Le calcul de la subvention travaux s'opère sur la base notamment des factures acquittées ( factures des entreprises, factures des maîtres d'œuvre, et facture du syndic),  
du taux applicable et des justificatifs des bénéficiaires transmis  
(% éligibilité)



**A LA FIN DES TRAVAUX, NE PAS OUBLIER DE**

- DEPOSER LES DECLARATION ATTESTANT LA FIN ET LA CONFORMITE DES TRAVAUX A LA DIRECTION DE L'URBANISME ( délai instruction de 3 ou 5 mois) POUR OBTENIR L'ATTESTATION DE NON CONTESTATION DES TRAVAUX

- INFORMER LE SERVICE RAVALEMENT DE TOUT CHANGEMENT DE SYNDIC ( RIB)



# Le nouveau règlement disponible sur le site internet

<https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-laide-au-ravalement-de-facades>

Mes démarches

Je participe

Agenda

**Toulouse**  
MAIRIE - MÉTROPOLE

INSTITUTIONS ET TERRITOIRES

MON QUOTIDIEN

MON ENVIRONNEMENT

SORTIR

MES DÉMARCHES


Règlement d'attribution des subventions (4).pdf  
[Ouvrir un fichier](#)


[Afficher plus](#)


Accueil / Démarches / Demander l'aide au ravalement de façades


## Demander l'aide au ravalement de façades


Partager ▾


Ai-je droit à une aide ? 

Documents utiles  
pour votre démarche 

Règlement d'attribution des  
subventions   
PDF - 2,36 Mo


Plan des rues concernées par  
les campagnes de ravalement   
PDF - 1,17 Mo

Formulaire de demande d'aide  
au ravalement de façade   
PDF - 1,25 Mo

Aide à la démarche 

Cette démarche s'adresse aux propriétaires de biens situés sur la commune de Toulouse

Cette démarche vous accompagne dans la constitution d'un dossier de demande d'aides. Un téléservice vous permet de vérifier si vous êtes éligible à une subvention pour ravalement de façade.

 Les façades des bâtiments doivent être constamment tenues en bon état de propreté (art. L126-2 du code de la construction et de l'habitation)

# Les aides financières de la mairie

## Les aides aux travaux

- **20%** les 3 premières années puis **10%** les 2 dernières années sur les campagnes obligatoires dans la limite de 500 000€ de travaux éligibles  
Intégration de frais divers dans ce calcul dont frais de syndic liés aux travaux de ravalement
- **40%** des honoraires d'un maître d'œuvre dans la limite de 10 000€
- **50%** des frais du rapport d'inspection visuelle sur les parties communes ( sécurité structurelles ) dans la limite de 1000 €
- **Gratuité** des frais d'occupation du domaine public pour la pose d'échafaudages

## Les aides à la personne

- **20% à 30 %** d'aide à la personne sur le reste à charge des propriétaires occupants aux revenus modestes  
Sous conditions de ressources, selon le référentiel de la grille ANAH



# Interlocuteurs et contacts

## Contacts actuels pour le grand public et les professionnels

Mail : [facades@mairie-toulouse.fr](mailto:facades@mairie-toulouse.fr) Téléphone : Allô Toulouse - 05 61 222 222

### Coordination Cheffe du service

Sylvie  
HOCHART

### Renseignements et suivi administratif

Laurence  
PONCIN

Ramatoulaye  
DIALLO

### Conseil architectural

Marielle  
LOUIT

Margaux  
BOULANGER

### Conseil commerce

Patrice  
MASSÉ